

DEUXIEME PARTIE :

*L'ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT*

I- L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

I.1. LE CADRE NATUREL

➤ **Contexte climatique**

Le climat de Gennevilliers se rattache au type océanique avec des circulations fréquentes d'origine océanique, qui brassent de l'air plus ou moins instable et humide.

Le temps est très changeant, la durée moyenne d'un type de temps n'excédant pas deux ou trois jours.

L'hiver est la saison la plus contrastée (temps continentaux et fortes perturbations d'ouest se succèdent). L'été, typiquement océanique, est plus sec, protégé par les anticyclones d'origine atlantique.

L'extension des surfaces bâties engendre à Paris et dans sa 1^{ère} couronne des caractéristiques propres : anomalie positive des températures moyennes (de 1 à 3°C). La pluviosité s'accroît en été avec des orages plus fréquents et plus violents. Par contre, cet îlot de chaleur raréfie les brouillards et atténue les gelées.

1. Hauteur de pluie annuelle : 630 mm/an environ
2. Moyenne annuelle des températures minimales : 8°C
3. Moyenne annuelle des températures maximales : 15°C
4. Moyenne annuelle des températures : 11,5°C

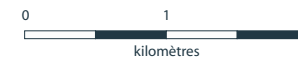
➤ **Topographie, géologie et formes de relief**

Le territoire communal de Gennevilliers situé en rive convexe d'un méandre de la Seine présente la topographie plane d'une plaine alluviale, en plein cœur du bassin parisien.

En bordure immédiate du fleuve, les **alluvions modernes** (Fz) présentent un complexe d'éléments argileux et sableux où s'intercalent des lits de graviers et de galets calcaires. L'épaisseur des limons gris ou jaunâtres peut dépasser 5 mètres au voisinage immédiat du fleuve.



- Fy = alluvions anciennes
- Fz = alluvions modernes



En dehors de la bordure étroite des alluvions modernes (environ 350 mètres), le territoire communal de Gennevilliers est recouvert **d'alluvions anciennes**. Ces alluvions anciennes constituent de vastes formations de remblaiement déposées par les cours d'eau aux différents stades de l'évolution morphologique des vallées. Ces alluvions sont étagées en terrasses successives d'autant plus anciennes qu'elles sont plus élevées.

Le territoire communal de Gennevilliers correspond à la « basse terrasse », qui s'élève depuis le fleuve actuel jusqu'à dix ou quinze mètres au dessus de l'étiage.

Les alluvions sont ici constituées par des matériaux prélevés dans les formations géologiques traversées par la Seine à l'amont. Elles débutent par un conglomérat plus ou moins dur recouvert par des bancs de galets puis des lits de cailloutis de sable fin. Leur sommet est constitué par des sables argileux, souvent gris, ou rubéfiés par des infiltrations qui leur confèrent une fausse apparence de ravinement.

➤ **Contexte hydrographique et hydrogéologique¹**

■ **Contexte hydrographique**

Le territoire communal de Gennevilliers appartient au bassin versant de la Seine et est localisé en rive gauche d'un méandre de la Seine, en aval de Paris.

Le bassin Seine-Normandie s'étend sur environ 100 000 km² et accueille une population totale de 17 millions d'habitants, dont 80 % vivent en zone urbaine. Il en résulte des pressions fortes sur les milieux et sur les régions voisines pour l'alimentation en eau potable, en granulats extraits des principales vallées alluviales, et sur l'aval pour l'évacuation des rejets.

Les principaux sites industriels se trouvent d'autre part souvent dans les vallées, tout particulièrement en basse Seine.

Enfin, les aménagements subis par les rivières du bassin versant en milieu urbain pour privilégier la fonction d'évacuation ou de transport conduisent à un appauvrissement écologique souvent irréversible.

En terme de qualité, la Seine est au niveau de Gennevilliers d'une qualité physico-chimique passable (niveau 2) meilleure donc que plus en aval puisque la qualité de la Seine à partir de Vernon devient médiocre puis très mauvaise après Rouen.

¹ Source : Schéma directeur d'aménagement et de gestion du bassin Seine Normandie

■ Hydrogéologie

Les eaux souterraines ascendantes sont nombreuses en raison de l'alternance répétée des assises perméables et imperméables. On les exploite par des puits ou des forages.

Le système aquifère de Gennevilliers est composé de trois nappes phréatiques. Sur Gennevilliers et Villeneuve la Garenne trois aquifères principaux (lutétien, yprésien et albien) forment ainsi un vaste champ captant à l'intérieur duquel sont exploités 18 forages.

➤ *Milieus naturels sensibles sur le territoire communal*

Si la grande majorité du territoire communal de Gennevilliers est aujourd'hui urbanisé, il y subsiste toutefois quelques sites au patrimoine écologique remarquable. Ces sites qui sont dans leur grande majorité constitués par les berges de la Seine, appartiennent pour la plupart au réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département des Hauts-de-Seine

Les informations ci-dessous sont pour la plupart issues du Schéma Départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine, réalisé par le Département.

■ Les berges du quai du Petit Gennevilliers

Ce front de Seine offre, depuis la rive opposée, une image végétale de qualité malgré la présence du tissu industriel d'arrière plan. Ces berges qui se poursuivent au sud-ouest sur le territoire communal de Colombes forment la plus longue continuité de ripisylve sur ce territoire (4 ha d'espaces naturels dont 3,7 ha d'espaces naturels sensibles). Trois plantes rares en Ile-de-France y ont été recensées : (*Reseda alba*, *Bidens frondosa*, *Lepidium graminifolium*) ainsi qu'une plante assez rare au plan régional (*Leonorus cardiaca*). Le grillon d'Italie (*Oecanthus pellucens*) protégé en Ile-de-France est présent sur ces berges.

■ Les berges du Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers

La presqu'île située entre les deux darses d'entrée au port offre une certaine diversité biologique du fait du contact avec la Seine et de son isolement (nidification des oiseaux). L'ensemble de ce site représente au total 6,3 ha d'espaces naturels sensibles.

■ Les berges de Gennevilliers en amont de Villeneuve-la-Garenne

Cette berge située face à l'île Saint-Denis accueille une végétation à la structure variée : zones ouvertes, bosquets, arbres de haute tige. La flore diversifiée recèle quelques espèces rares comme la roquette cultivée (*Eruca vesicaria* subsp. *Sativa*) protégée au niveau régional et le réséda blanc (*Reseda alba*). La faible fréquentation de cette berge, dont le fonctionnement écologique est lié à celui de l'île Saint-Denis, favorise la présence d'une avifaune remarquable. C'est au total 1,3 ha qui est classé en espace naturel sensible sur ce site.

■ Le parc des Chanteraines et la pièce d'eau des Tilliers

Le parc des Chanteraines est le plus vaste espace à caractère naturel du nord du département des Hauts-de-Seine. Dans le secteur sud de ce parc, sur le territoire communal de Gennevilliers, la pièce d'eau artificielle des Tilliers (9 ha) accueille un certain nombre d'espèces végétales hygrophiles (roselières) et des boisements humides de saules.

Un suivi des oiseaux assuré par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) depuis 1988 a permis d'observer que de nombreuses espèces rares en Ile-de-France fréquentaient le site : grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), rousserole effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*).

D'autre part, les franges boisées et les friches entourant le parc (friche Gaz de France en particulier) constituent un habitat précieux pour l'avifaune. On note ainsi la présence de la fauvette babillarde (*Sylvia curruca*) peu fréquente en Ile-de-France.

Ce sont au total 2,5 ha qui sont classés en espaces naturels sensibles sur le site.

Le Département y envisage par ailleurs la création d'une « réserve naturelle départementale » pouvant devenir ensuite réserve naturelle volontaire.

■ Le talus ferroviaire

Ce talus qui traverse la boucle de Gennevilliers est accompagné d'importantes emprises résiduelles (voies désaffectées) le plus souvent colonisées par la végétation. Il s'agit d'anciennes plates-formes de voies ferrées de desserte privées. Ce site accueille la plus importante population connue de lézard des murailles (*Podarcis muralis*) du département.

Corridor écologique, le site a été acheté par le département au titre des espaces naturels sensibles sur 5,7 ha au total.



0 250 500
mètres

Source : CG 92 - Schéma départemental
des espaces naturels sensibles
des Hauts de Seine

➤ **Espaces verts de la ville**

■ **Le Parc départemental des Chanteraines**

Créé entre 1978 et 1982 par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, puis achevé en 1991, le parc occupe une superficie totale de 69 ha sur les communes de Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne.

Ce parc, d'aspect champêtre et forestier est marqué par la présence de l'eau : Seine, étang de pêche, lac. De grandes coulées vertes alternent avec les vallonements, les bois, les bosquets et les haies bocagères. Un nombre important d'espèces figurent parmi les végétaux plantés dans le parc : amélanchier du Canada (*Amelanchier canadensis*), arbre aux quarante écus (*Ginkgo biloba*), cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*), chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*), érable de Cappadoce (*Acer cappadocicum*), érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), laurier du Portugal (*Prunus lusitanica*), pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), sophora (*Sophora japonica*)...etc.

Le Chemin de Fer des Chanteraines (CFC) créé également par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, dispose d'un réseau de 5,5 km dont un km de voies d'évitement et de garage. Six stations desservent les différents secteurs depuis le pont d'Epinay à la gare de Gennevilliers (RER C). Ce chemin de fer fonctionne de mars à novembre.

■ **Les autres espaces verts de la ville**

Le Cadastre vert Départemental des Hauts de Seine, réalisé par le Conseil Général en 1999, inventorie et identifie tous les espaces verts et espèces végétales présents sur le territoire communal de Gennevilliers.

Il s'agit, d'une part, de tous les parcs et squares présents dans le tissu urbain mais également des alignements d'arbres de la ville. Tous sont localisés sur les photos aériennes ci-contre.

La tempête de décembre 1999 ayant considérablement endommagé ce patrimoine végétal, la commune a entrepris de très nombreuses replantations d'arbres et s'oriente vers une diversification des essences plantées (Tulipier de Virginie, Cèdre du Liban, Chêne Rouge...). Le renforcement de la strate arborée permet d'ailleurs la réapparition de l'avifaune puisque merles, geais, pinsons, rouges-gorges ou bouvreuils fréquentent aujourd'hui les haies boisées de la commune.

■ **Les objectifs du Département pour la gestion et la valorisation des berges**

- Valorisation de la Seine et des berges naturelles de Rueil-Malmaison à Villeneuve-la-Garenne

Sur Gennevilliers divers projets permettront de mettre en valeur une partie de cette longue séquence (16 km) jalonnée d'espaces naturels.

Une promenade des berges pont d'Argenteuil (Gennevilliers) – parc Pierre Lagravère (Colombes) devra être aménagée en préservant toutefois du public certains secteurs afin de favoriser la nidification des oiseaux.

L'aménagement d'un arboretum linéaire accueillant une promenade piétonne et cyclable reliant l'extrémité des darses du Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers a été entrepris. Cet axe s'intégrera à terme dans la liaison piétonne reliant la plaine des Closeaux à Rueil-Malmaison avec le parc des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne.

- Renforcement de la vocation de nature des îles et préservation des dernières berges naturelles entre Asnières et Issy-les-Moulineaux

Les berges de Gennevilliers en amont de Villeneuve la Garenne sont concernées par cet objectif.

■ Le projet de coulée verte

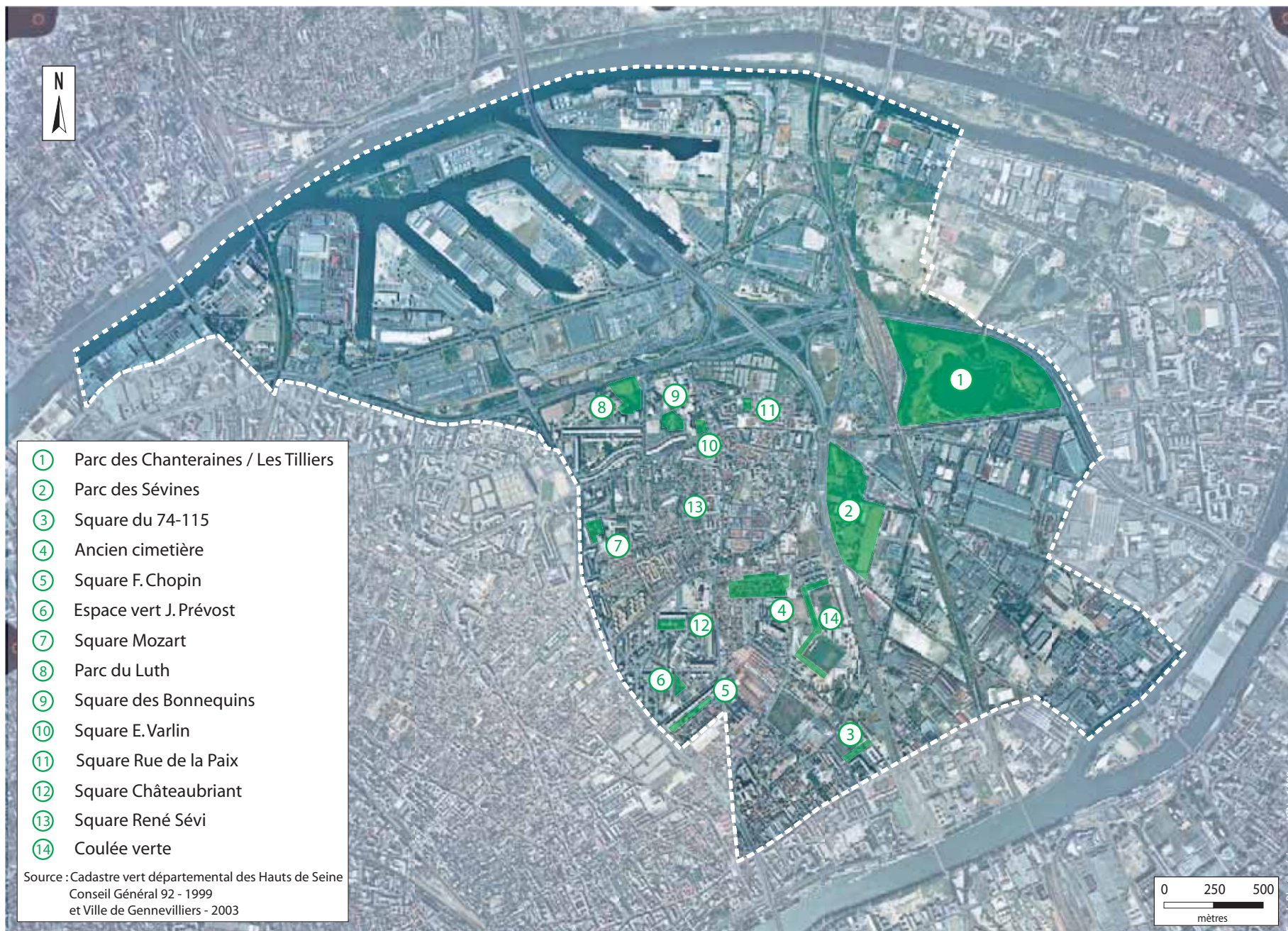
Ce projet porté depuis 1980 par la municipalité de Gennevilliers permettra la création d'un véritable axe vert structurant l'organisation urbaine de la boucle nord des Hauts de Seine et du territoire communal de Gennevilliers. Il est inscrit au Schéma Directeur de la Région Ile de France et au plan vert régional comme maillage à développer des liaisons vertes d'importance.

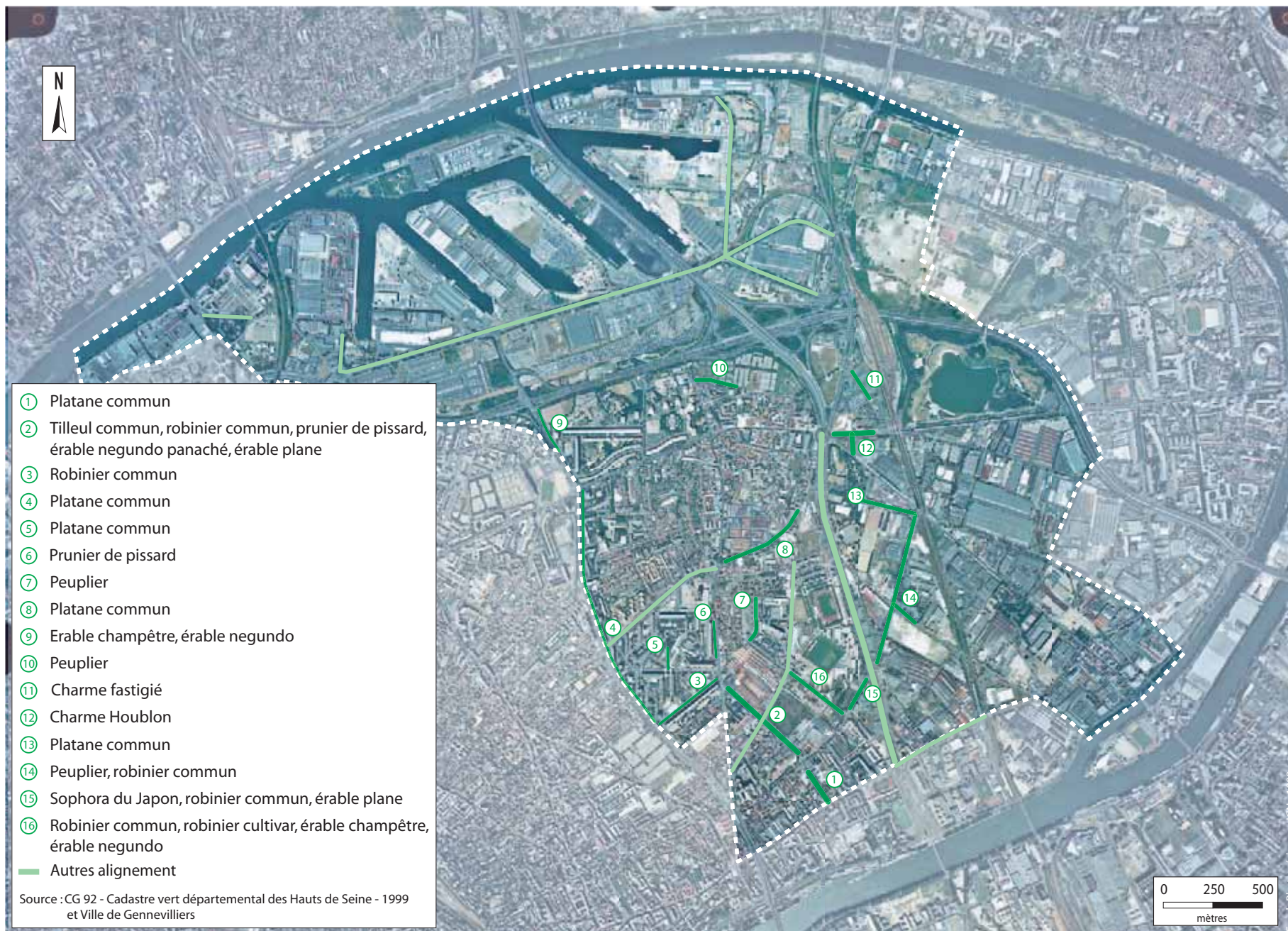
La ville envisage aujourd'hui la réalisation de trois nouvelles séquences dans les quartiers des Grésillons et de Chandon-Brenu (plus de 5 ha), projet qui fait l'objet d'un contrat régional.

Dans le quartier des Grésillons, deux opérations (Chandon-19 mars 1962 et 19 mars 1962-Louis Castel) constitueront une liaison est-ouest entre les grands équipements scolaires, sportifs, de détente de la commune et la station de métro AG1 de la ligne 13.

Dans le quartier Chandon-Brenu, le tronçon rue Henri Barbusse-rue Debussy se situe au centre du secteur résidentiel de Gennevilliers et vise à constituer une liaison verte entre le parc des Sports et le centre ville.

Ce projet de coulée verte permettra ainsi la réalisation dans la ville de promenades plantées dans la continuité des mails existants, de surfaces gazonnées, d'espaces de jeux, d'allées aménagées de manière à autoriser les circulations douces ou du patin à roulettes.





I.2. PAYSAGES ET PATRIMOINE HISTORIQUE

➤ **Les éléments structurants du paysage de Gennevilliers**

■ **Les berges de Seine et leur ripisylve**

Une caractéristique principale de Gennevilliers est conférée par sa situation géographique en rive convexe d'un méandre de la Seine. La commune offre ainsi un linéaire important de berges sur le fleuve, qui définit une frontière naturelle.

La présence de la Seine aurait pu toutefois être beaucoup plus marquée qu'elle ne l'est effectivement : l'occupation du sol a en effet masqué la géographie pourtant très forte de cette boucle de Seine .

En dehors du Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers, peu ou pas accessible, rien ne vient mettre en valeur ou témoigner de la présence du fleuve, ni dans les espaces privés, ni dans les espaces publics.



Les berges de Gennevilliers depuis l'île Saint Denis au niveau du Pont de Saint-Ouen



Les berges de Seine en aval du Pont d'Argenteuil depuis le quai du Petit Gennevilliers, la voie longeant l'usine SNECMA



Les Berges de Seine et l'usine SNECMA depuis le pont d'Argenteuil

La présence des berges permet toutefois le maintien d'un linéaire continu de milieu naturel le long du fleuve. Les berges offrent d'autre part de belles perspectives sur le coteau d'Orgemont en rive droite du fleuve.

■ L'image portuaire de Gennevilliers

Le Port autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers s'étend sur une surface importante de la commune et façonne à ce titre le paysage d'une bonne partie du territoire communal. Ce paysage est dessiné par les darses qui s'ouvrent sur le méandre de la Seine et séparent de longues presqu'îles artificielles parfois en friche. Le paysage est également très marqué par les activités qui s'y déroulent.

D'une manière générale, le paysage du port est un paysage fait de contrastes : contraste entre l'eau et les quais, entre les espaces vides et parfois naturels et les espaces occupés par l'activité portuaire, contraste entre les différents types d'occupation : aires de stockage ou échange de marchandises, aires de dégagements ou zones bâties.



Vue sur l'entrée de la darse n°1 et le Port Charbonnier depuis le centre de containers multimodal



La darse n°1 depuis le centre de containers multimodal



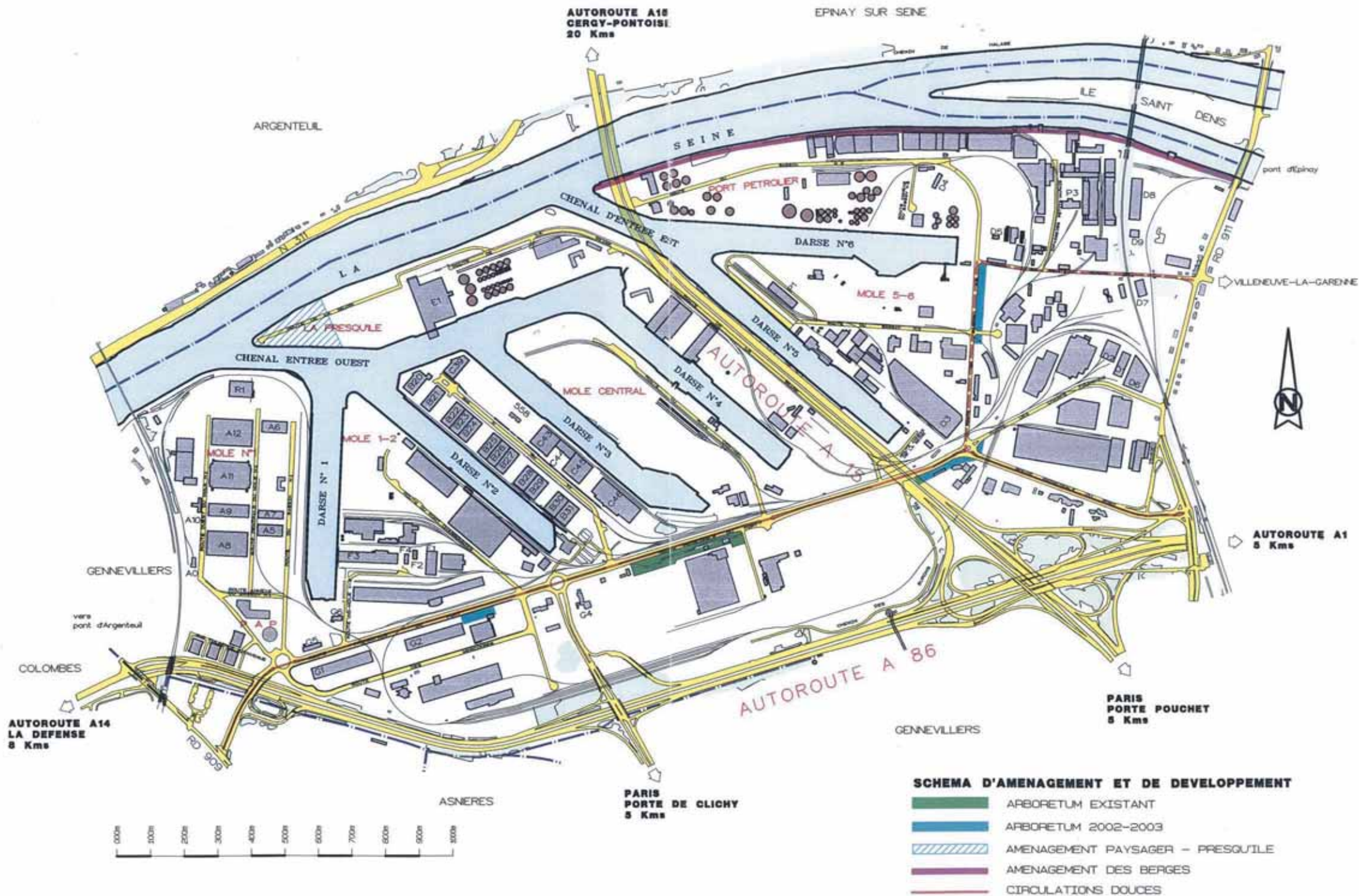
Le centre de containers multimodal



Une vaste aire de stockage, le port pétrolier. Au second plan, le viaduc de l'A15

Les éléments constitutifs du paysage du port, que tous dimensionnés à très grande échelle, restent proportionnés les uns par rapport aux autres : importance des bâtiments, des espaces de stockage, largeur de la voie de desserte principale, caractère imposant des infrastructures (viaduc de l'A15).

Le Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers a établi en 1996 un schéma d'aménagement visant notamment à organiser les paysages portuaires et à mettre en scène les entrées et les limites du port. Ce projet prévoit en particulier de valoriser les entrées fluviales par un traitement végétal des berges pour les inscrire dans la continuité des berges de la boucle nord.



■ La présence marquée des infrastructures

Les infrastructures de transport, entre Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers et zone urbanisée, ont un poids et une présence marqués dans le grand paysage de Gennevilliers. A lui seul, le vaste échangeur A15/A86/RD911 couvre une superficie d'une vingtaine d'hectares au cœur du territoire communal. Certains grands ouvrages sont d'autant plus visibles qu'ils sont surélevés (viaduc de l'A15 et piles qui enjambent les darses du port).



La présence marquée des infrastructures en plein cœur du territoire communal de Gennevilliers (ici l'A86 depuis la passerelle piétonne au nord du Luth)



Passage de la ligne SNCF-RER sur la rue des Caboeufs

■ La vaste zone d'activité industrielle

Dans un registre d'échelle qui reste toutefois inférieur à celui du port (les bâtiments sont moins hauts, les espaces de respiration plus rares), la zone d'activité de Gennevilliers couvre une superficie du territoire communal également très importante.

Contrairement au Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers, le rapport à l'eau est, dans la zone d'activité, quasiment inexistant.



La zone d'activité avenue Louis Roche dans le secteur du Pont de Saint-Ouen où de l'habitat très dégradé côtoie les bâtiments d'activité



Rue des Caboeufs entre le Boulevard Louise Michel et la voie ferrée



Rue des Caboeufs entre la voie ferrée et l'A15 où la voirie et ses abords ont reçu un traitement plus soigné

Quelques axes de grande longueur traversent la zone jusqu'à la Seine (la RD20 et la voie ferrée notamment) mais le repérage au sein de cette zone n'en reste pas moins difficile. La qualité paysagère intrinsèque de la zone d'activité reste très médiocre (peu de lisibilité, espaces dégradés) malgré quelques efforts portés sur la voirie et les espaces publics dans des secteurs localisés.

■ Les grands ensembles

Les grands ensembles composent de vastes secteurs dans le paysage du territoire communal de Gennevilliers et sont souvent directement liés à la politique de reconstruction d'après-guerre. Edifices de grande dimension (immeubles, tours, barres souvent d'une quinzaine d'étages) ils sont l'ambiance paysagère dominante dans le secteur du Luth ou des Agnettes par exemple.



Vue sur le quartier du Luth depuis la passerelle piétonne franchissant l'A86



Barre et tour du quartier du Luth (avenue du Luth)

■ Les éléments remarquables du paysage urbain : Cité jardins et centre ancien

En dehors des zones d'habitat mixte qui composent, à côté des grands ensembles, l'essentiel des zones d'habitat de la commune (immeubles plus ou moins récents, plus ou moins hauts, tissu continu et discontinu), deux secteurs d'habitat constituent des éléments singuliers sur le plan paysager : la Cité-jardins et le vieux centre de Gennevilliers.

Le paysage urbain constitué par la Cité-jardins ² offre un maillage de sentes qui croisent les bâtiments et les voiries. Les espaces extérieurs publics ou privés procurent une grande qualité paysagère au quartier.



La rue Chevreul

² Voir infra « Le patrimoine historique »



Beau platane au cœur de la Cité-jardins

D'autre part, le vieux Gennevilliers constitue également un site remarquable, même si très localisé, dans le paysage de Gennevilliers notamment par son organisation bien structurée autour de la place de l'Eglise.



La place Jean Grandel au cœur du vieux village

■ Une mise en valeur paysagère des espaces par le soin apporté aux espaces verts et aux espaces publics

Dans un paysage d'ensemble où en dehors de quelques éléments forts, le repérage est difficile, le soin apporté aux espaces verts d'une part et aux espaces publics d'autre part permet l'apport d'une réelle valeur ajoutée aux paysages de Gennevilliers.

Parmi les espaces verts de la commune, le Parc des Chanteraines et le Parc des Sévines constituent deux entités bien identifiées d'un paysage au caractère naturel au sein d'un territoire marqué dans son paysage par les infrastructures et les zones d'activité économique.

Dans les espaces à dominante d'habitat, le soin porté aux espaces publics permet de créer des lieux singuliers et mieux identifiables dans le paysage général de la commune. Les photos qui suivent montrent deux exemples de traitement qualitatif des espaces publics et du paysage urbain qui en découle.



L'école maternelle des Grésillons et la rue du 19 mars 1962 (Esplanade Paul Vaillant Couturier)



*Grande esplanade aménagée entre la rue de la Découverte
et la rue Croix des Vignes*



Rue Henri Barbusse



- Les berges de Seine et leur ripisylve
- L'image portuaire
- La présence marquée des infrastructures
- Les activités artisanales et industrielles
- Les grands ensembles
- Les éléments remarquables du paysage urbain
- La Tour
- Les principaux espaces verts
- La Seine
- Bassins du Port Autonome

0 250 500
mètres

➤ **Le patrimoine historique**

■ **Sites inscrits ou classés**

La Cité-Jardins de Gennevilliers est un **site inscrit** au titre de la loi du 2 mai 1930. Cette protection a été créée par un arrêté du 5 novembre 1985 et concerne une superficie de 9,7 hectares.

Cette Cité-jardins a été construite par l'Office Public des Habitations à Bon Marché du département de la Seine, dans l'entre-deux-guerres, entre 1925 et 1934 par les architectes Hébrard et Dumail.

Sa réalisation correspond à un double objectif : gérer l'extension de la métropole et créer une banlieue verte à l'usage des classes populaires. Sa forme urbanistique constitue à l'époque un nouveau modèle d'habitat pavillonnaire où les espaces verts jouent un rôle central et permettent de multiplier les transitions entre l'espace privé et l'espace public.

Conçue à l'époque de sa construction comme un morceau de « ville à la campagne », la cité-jardins de Gennevilliers apparaît aujourd'hui dans le paysage de la commune comme un morceau de « campagne à la ville ».

Le programme de la cité-jardins aujourd'hui, resté pratiquement celui qui fut composé à l'origine comprend :

- 234 logements individuels répartis dans 52 « pavillons »
- 306 logements collectifs répartis dans 11 immeubles d'habitations collectives
- des commerces en rez-de-chaussée
- des bâtiments publics contemporains de la construction de la cité-jardins

■ **Monuments classés ou inscrits**

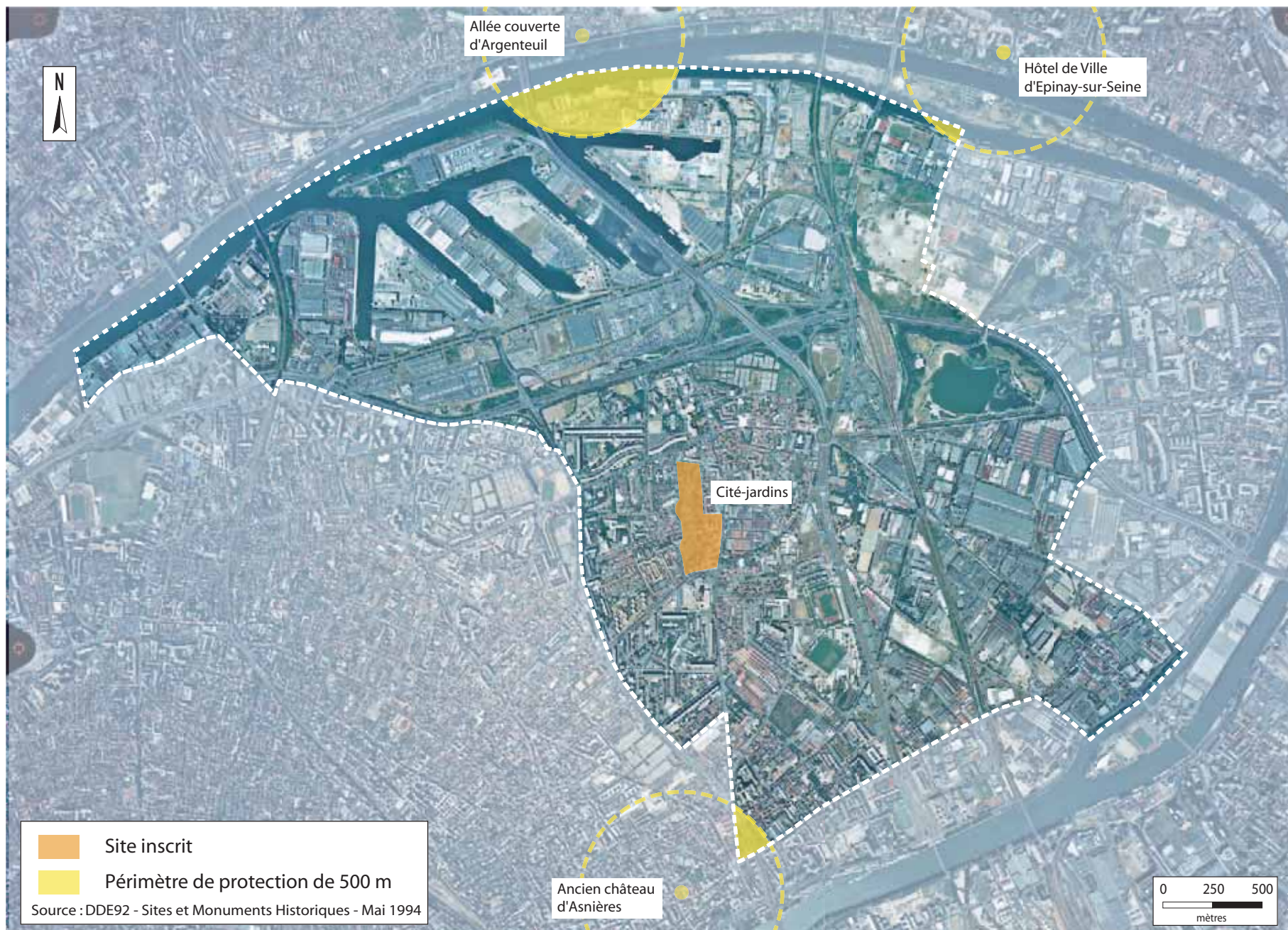
Le territoire communal de Gennevilliers est concerné par des servitudes liées à des protections extracommunales : les protections concernent des monuments situés sur d'autres communes mais dont le champ de visibilité (rayon de 500 m) s'étend sur le territoire communal.

➔ Monuments classés

Commune	Monument	Date
Asnières (11)	Ancien château :	22/06/1971
Argenteuil (71)	Allée couverte	14/09/1943

➔ Monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

Commune	Monument	Date
Asnières (11)	Ancien château – parties de l'édifice non classées	03/03/1941
Asnières (10)	Église Sainte Geneviève	14/09/43
Colombes (59)	Façades et toitures de l'usine élévatrice des eaux	17/12/92
Saint-Ouen (72)	Église de Saint-Ouen	06/06/33
Épinay-sur-Seine (174)	Hôtel de Ville	21/01/87



II- LES RESEAUX ET LEUR FONCTIONNEMENT

II.1. LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT³

■ Généralités

L'assainissement est une compétence exercée par la ville de Gennevilliers. Le système d'assainissement du Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers fonctionne indépendamment de celui de la Ville de Gennevilliers.

■ Le réseau

Le réseau d'assainissement de la commune de Gennevilliers est de type unitaire principalement, seul 20% du réseau fonctionnant en séparatif (sur le Luth et la zone d'activités notamment).

Ce sont au total 50 km de canalisations qui parcourent le territoire communal.

Les eaux recueillies par les réseaux communaux et départementaux sont acheminées vers la station d'épuration d'Achères, soit gravitairement soit après relevage, par l'émissaire de Clichy- Achères, branche d'Argenteuil. Cet émissaire recueille les effluents de différents collecteurs, « Laurent Cély », « Gabriel Péri », « Pont d'Epinay », « Louis Roche ».

■ Les eaux industrielles

La question des eaux industrielles représente un enjeu important pour Gennevilliers, étant donné la quantité importante d'entreprises présentes sur le territoire communal.

Une autorisation de déversement (convention spéciale de déversement) est délivrée aux industriels dans la mesure où les effluents sont compatibles avec les conditions générales d'admissibilité des eaux industrielles.

³ Source : Direction des Infrastructures, Ville de Gennevilliers

Le règlement d'assainissement communal précisera les normes à prendre en compte et les aménagements particuliers à réaliser avant rejet.

■ La maîtrise des eaux de ruissellement

Les eaux pluviales sont acheminées gravitairement vers les déversoirs d'orage et sont rejetées en Seine après franchissement des seuils.

La maîtrise des eaux de ruissellement constitue un enjeu important pour la commune, et notamment sur le vaste territoire de la zone d'activités. En lien avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine, la ville de Gennevilliers a mis en place des prescriptions pour limiter le ruissellement à la parcelle (15 l/s/ha). Dans la zone d'activités, ce sont environ 1000 m³ de stockage qui sont mis en place chaque année depuis 1999.

■ La station d'épuration

La station d'épuration d'Achères (Syndicat intercommunal pour l'assainissement de l'agglomération parisienne) traite chaque années environ 2 millions de m³ d'effluents. Située dans le département des Yvelines cette usine a été créée il y a plus de cent ans pour faire face à l'état d'infection de la Seine due à une industrialisation de plus en plus importante de Paris.

Cette station d'épuration fait actuellement l'objet d'une restructuration importante afin de diminuer les nuisances liées à son activité. Les volumes traités par Achères seront ramenés, dès 2004, à 1 700 000 m³/jour, soit 300 000 m³ de moins qu'actuellement.

Des travaux seront entrepris sur la station pour qu'à l'échéance 2005 les rejets de matières en suspension et de pollution carbonée soient diminués de moitié. Les rejets d'azote seront réduits d'au moins 2/3 et ceux de phosphore de 80 %. Le SIAAP étudiera des solutions alternatives au traitement des boues, recherche qui passera par la construction d'unités pilotes.

L'objectif 2015 est la refonte complète de la station avec destruction des bassins d'épuration et adoption d'un système de biofiltres compacts inodores et performants.

L'usine de traitement des eaux usées Seine Aval d'Achères a obtenu en 1999 la certification ISO 9003 du contrôle du traitement des boues destinées à la valorisation agricole et en 2000 la certification ISO 9002 de la maîtrise du processus de traitement des eaux et des boues.

■ Le schéma directeur de travaux d'assainissement

L'étude diagnostic de réseau menée par la ville en 1998 et 1999 en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Département des Hauts-de-Seine, a permis de signaler de nombreux dysfonctionnements (débordements, dimensionnement insuffisant, vétusté) et de mettre en œuvre un schéma directeur de travaux pour les années 2000-2004.

Les chantiers réalisés au cours des années 2000 et 2001 ont par exemple permis d'améliorer une zone sujette à débordements : rue de la Couture d'Auxerre, rue Jules Vallès, rue des Nollées.

Sur la zone d'activités, un avenant à ce plan quinquennal permettra également la mise en œuvre de travaux d'amélioration du réseau.

■ Le règlement d'assainissement communal

Le règlement d'assainissement communal, approuvé le 13 novembre 2002, permet de « définir les conditions et modalités auxquelles sont soumis les branchements et déversements d'effluents dans les ouvrages d'assainissement communaux, afin que soient assurées la sécurité, l'hygiène publique et la protection de l'environnement ».

Ce document est axé autour de quatre thèmes principaux :

- Les eaux usées domestiques
- Les eaux industrielles
- Les eaux pluviales
- Les installations sanitaires intérieures

II.2. LE RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE⁴

■ Généralités

L'organisation du service public de distribution de l'eau potable sur la commune de Gennevilliers est confiée au Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, qui regroupe 9 communes de la Presqu'île, au travers de son délégataire Eau et Force.

■ Origine des ressources mobilisées

L'alimentation du service d'eau potable est constituée par :

- de l'eau de forage des nappes captées par la Lyonnaise des Eaux dans les régions du Pecq-Croissy, d'Aubergenville et de Villeneuve-la-Garenne, sur Gennevilliers et Villeneuve la Garenne trois aquifères principaux - lutétien, yprésien et albien - forment un vaste champ captant à l'intérieur duquel sont exploités 18 forages.
- de l'eau pompée en Seine à l'usine de Suresnes et traitée au Mont-Valérien.

■ Production en eau

■ Capacité et stockage

Les moyens de production ont été conçus pour répondre aux besoins même en période de pointe ou de crise.

La capacité de stockage des réservoirs du réseau principal et des bassins de contact situés sur les terrains du Mont-Valérien s'élève actuellement à 71 000 m³.

Par ailleurs, le système d'alimentation de la presqu'île comprend des réservoirs dits de Haut Service appartenant au Syndicat (5 000 m³) et les réservoirs de la Ville de Rueil-Malmaison (4 000 m³).

La capacité totale (80 000 m³) correspond à un volume de sécurité de 62% de la consommation moyenne journalière.

⁴ Source : Service de distribution publique d'eau potable – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services – Exercice 2001

■ Le réseau de distribution

Le réseau du Syndicat couvre un linéaire de 831 km de canalisations dont 80 km sur Gennevilliers.

■ La consommation en eau observée

La consommation annuelle observée sur Gennevilliers est d'environ de 3 millions de m³. La consommation se répartit entre les particuliers (91,7%), les gros consommateurs (0,5%) et les communales (7,7%).

Consommation d'eau potable sur Gennevilliers en m³ en 2000 et 2001

	2000	2001
Particuliers	2 671 893	2 730 351
Gros consommateurs	13 343	13 149
Consommations communales	291 902	231 711

■ La qualité de l'eau potable distribuée⁵

Le contrôle sanitaire des eaux distribuées est assuré par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS).

L'eau distribuée en 2001 dans la commune de Gennevilliers a une qualité satisfaisante pour l'ensemble des paramètres analysés dans le cadre du contrôle sanitaire.

Bactériologie Eau de bonne qualité microbiologique
99 % de conformité

Dureté Eau calcaire
La dureté est de 29°F en moyenne

⁵ Source : Eau et Force

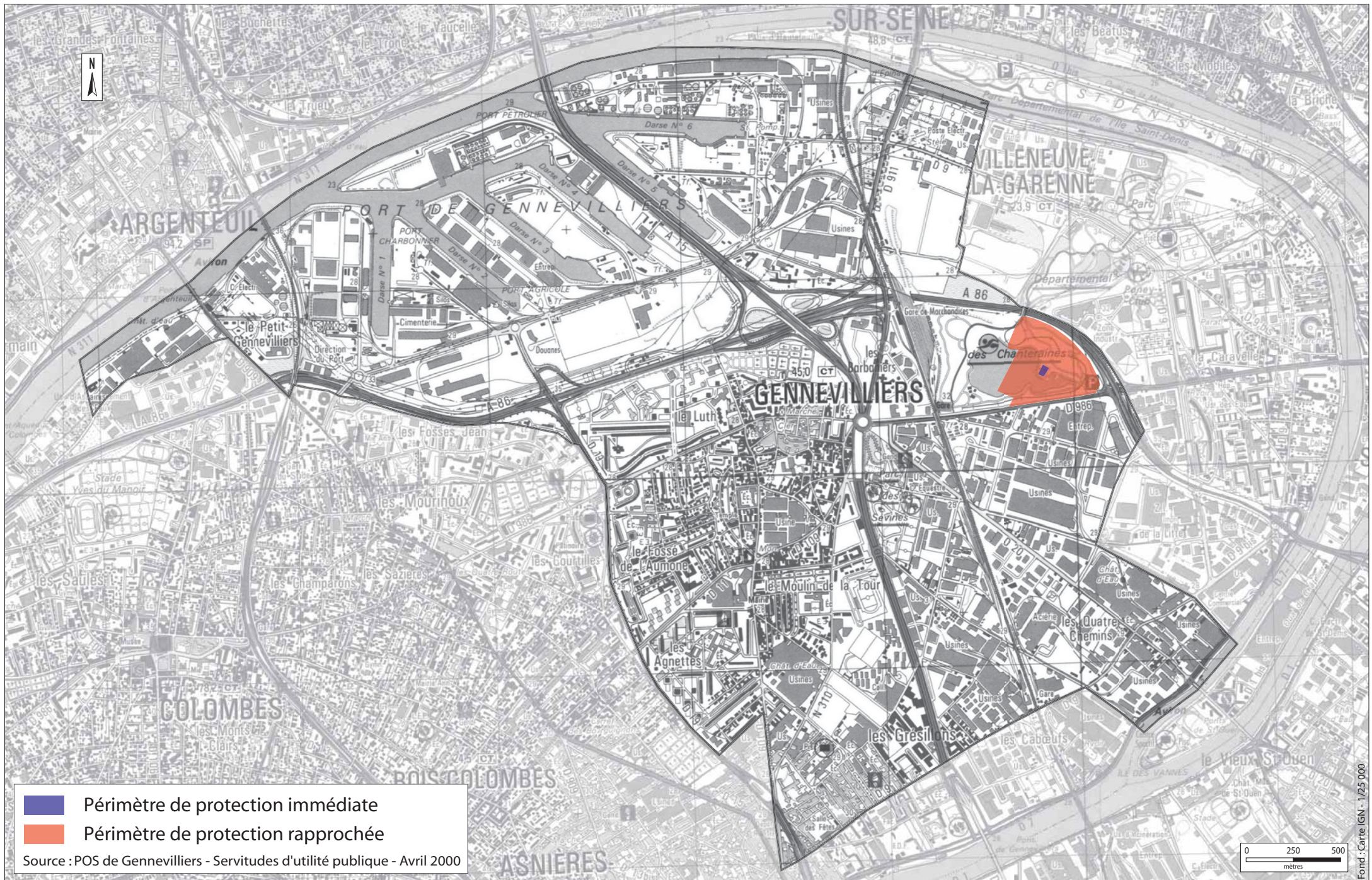
Nitrates	Eau ne contenant pas de nitrates La teneur moyenne est inférieure à 3 mg/l	Fluor	Eau peu fluorée La teneur moyenne est de 0,48 mg/l
Plomb	Utilisé longtemps par les plombiers, il est maintenant remplacé par des canalisations en plastique ou en cuivre. D'ici 2013, tous les branchements en plomb de la commune seront renouvelés. Comme cela est préconisé par la DDASS, il est conseillé aujourd'hui, dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, de laisser couler systématiquement 2 à 3 litres d'eau (environ 30 secondes) avant de la consommer.		

■ La protection des captages d'eau potable

Sur Gennevilliers et Villeneuve la Garenne trois aquifères principaux (lutétien, yprésien et albien) forment un vaste champ captant à l'intérieur duquel sont exploités 18 forages.

Des périmètres de protection immédiate sont établis autour des captages. Sur Gennevilliers, ces périmètres incluent uniquement la parcelle K 47. Les terrains inclus dans ce périmètre de protection immédiate sont clos et seuls sont autorisés l'entretien courant et l'exploitation des ouvrages.

D'autre part, un périmètre de protection rapprochée est institué sur Gennevilliers (partie Ouest du champ captant) incluant les parcelles suivantes : J131 à J143, J436, K41 à K64, K66, K 67, K68 à K75, K119, K123, K124, K126, K127, K156, K175, K228, K263.



II.3. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS⁶

■ Les déchets ménagers et assimilés

■ Généralités

La collecte et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés fonctionnent en régie concédée au SYCTOM. Sont assimilés aux déchets ménagers les déchets comestibles des marchés, les végétaux des cimetières, les déchets issus du balayage de la voirie et des espaces publics et les encombrants.

■ Collecte sélective

La mise en place de la collecte sélective est en cours d'achèvement. Le dernier tiers du territoire non concerné par la collecte sélective le sera dès octobre 2002. Une information est mise en place par la commune autour de cette collecte sélective.

La collecte des ordures ménagères est faite au porte à porte, trois fois par semaine.

La collecte des déchets ménagers recyclables se fait en porte à porte, une fois par semaine dans un seul bac multimatériaux qui reçoit les emballages et les journaux-magazines.

La collecte du verre reste basée sur le principe de l'apport volontaire. Le nombre de colonnes passera de 40 à 70 sur l'ensemble de la ville.

Les objectifs retenus par la commune en concertation avec Eco-Emballages et l'ADEME sont de 930 tonnes d'emballages et de journaux magazines et de 640 tonnes de verre collectés en 2007, soit près de 11% du tonnage des ordures ménagères.

■ Destination

Les ordures ménagères sont acheminées vers l'usine d'incinération du SYCTOM à Saint-Ouen. Toutefois, la capacité insuffisante de l'usine d'incinération, une partie des déchets est réacheminée vers le centre d'enfouissement technique du Plessis Gassot.

■ Tonnages 2001

En 2001, ce sont 17407 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées sur Gennevilliers et 188 tonnes de verre.

⁶ Source : Direction de l'Environnement – Ville de Gennevilliers

■ Déchetterie

La commune projette l'ouverture d'une déchetterie sur le territoire communal. Cette déchetterie comportera un point d'apport pour les déchets verts ainsi qu'un point d'apport pour les déchets ménagers spéciaux :

- enlever la superficie d'environ 2 500 m² de la déchetterie
- déchetterie située dans le secteur de la rue des Caboeufs, en bordure de la zone Industrielle et à proximité du secteur résidentiel.

Cette déchetterie sera accessible aux PME-PMI de la commune de Gennevilliers sous certaines conditions de paiement.

La Ville espère ainsi résoudre le problème causé par le nombre important de dépôts sauvages d'ordures, tant de la part des habitants que de la part des industriels et artisans qui se débarrassent ainsi d'une part de leurs déchets industriels banaux (gravas, déchets artisanaux).

Cinquante points réguliers de dépôts sauvages sont ainsi recensés sur le territoire communal. La création d'une déchetterie sur le territoire municipal assortie d'une sensibilisation et d'une communication importante auprès de la population devront pouvoir améliorer la situation.

■ Les déchets industriels banaux

La collecte des déchets industriels banaux est prise en charge par les sociétés qui les confient à des ramasseurs privés. Il existe une obligation de tri et de récupération des déchets pour chaque industriel produisant plus de 11 000 litres de déchets industriels banaux par semaine.

Toutefois, on observe d'une part, la présence de déchets industriels banaux au sein des ordures ménagères et d'autre part, un nombre important de points de décharges sauvages au sein des zones d'activités.

■ Les déchets industriels spéciaux

Le traitement des déchets industriels spéciaux est également à la charge des industriels. Un certain nombre d'usines produisent ce type de déchets et notamment l'usine Propetrol (hydrocarbures et produits chimiques)

■ Autres déchets

D'autres circuits de recyclage fonctionnent en dehors de ceux mis en place par la collectivité : collecte des médicaments par les pharmaciens (cyclamed) ou collecte des piles par les vendeurs.

III- LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES

III.1. POLLUTION DES SOLS ET DES NAPPES PHREATIQUES⁷

Est considéré comme pollué un site dont le sol, le sous sol, ou les eaux souterraines ont été polluées par des substances dangereuses, cette pollution étant susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Pour appréhender les risques liés aux sites pollués et éviter des usages inadéquats, on dispose actuellement en France d'informations répertoriées dans :

- la base de données BASOL : il s'agit d'un tableau de bord des sites sur lesquels l'administration a une action à titre préventif ou curatif. Cette base de données comporte plus de 34 000 sites et est actualisée trois à quatre fois par an. Certains sites pollués peuvent toutefois ne pas avoir été encore identifiés formellement dans la base de données BASOL.
- la base de données BASIAS, inventaire des anciennes activités industrielles et activités de service. A ce jour, elle recense les données sur 32 départements. L'achèvement des inventaires est programmé pour 2005 mais les Hauts de Seine ne figurent pas encore à l'inventaire.

Sur le territoire communal de Gennevilliers, la base de données BASOL identifie de nombreux sites qui sont ou sont susceptibles d'avoir été pollués par les activités industrielles qui s'y exercent ou s'y sont exercées. Ces sites sont détaillés ci-après et localisés sur la carte ci-contre.

1) Anciennement BP (136, rue des Caboeufs - GEFCO) / BASOL 04/12/2002

Types de pollution : sol pollué, nappe polluée

Polluants : hydrocarbures

L'activité exercée actuellement n'est pas à l'origine de la pollution

Ce site a été occupé entre 1927 et 1995 par une activité de préparation et de conditionnement d'huiles. Il est occupé aujourd'hui par la société GEFCO.

⁷ Source : BASOL - Banque de donnée du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

Suite à la cessation d'activité de la Société BP, un arrêté de dépollution a été pris le 19/06/1996 et la pollution de la nappe et du sol par les hydrocarbures (découverte en 1995) a été traitée (22 000 tonnes de terres polluées ont été évacuées en décharge).

Le suivi piézométrique semestriel réalisé sur le site laisse apparaître, à chaque analyse, du flottant qui est alors pompé.

Propriétaire du site : GEFCO

2) Delphi (Filiale de General Motors) (56-58 avenue Louis Roche) / BASOL 26/02/2002

Types de pollution : dépôt de déchets industriels spéciaux, sol pollué, nappe polluée, dépôt enterré

Polluants : hydrocarbures, Cr, Cu, Pb, Zn, Ni, solvants halogénés

L'activité actuellement exercée n'est pas à l'origine de la pollution

Sur cet ancien site industriel (fabrication de réfrigérateurs et de pièces métalliques, traitement de surfaces), les bâtiments ont été en partie démolis, les autres sont en cours de réhabilitation pour une activité d'entreposage, soumise à autorisation.

Le 26/02/2002, une pollution est présente sur le site : dans les bétons (hydrocarbures et métaux), dans les sols (hydrocarbures, métaux et chlorés), dans la nappe (métaux et solvants chlorés). Une évaluation détaillée des risques a été rédigée au sujet de l'impact de la pollution présente dans la nappe. Le site est en cours de dépollution (stipping et traitement physico-chimique) suite à la cessation des activités polluantes en 1996.

Propriétaire du site : Ville de Gennevilliers, AGS Paris, SCI Rochegall, SCI des Noëls

3) Gaz de France (140-142 avenue Marcel Paul) / BASOL 11/08/2000

Types de pollution : dépôt de déchets industriels spéciaux, sol pollué, nappe polluée, dépôt enterré

Polluants : H.A.P.

Remarque : site dépollué et disponible pour un nouvel usage avec des restrictions d'usage pour les parties qui comportent des zones moyennement atteintes en profondeur ou pour les parties supportant un confinement.

Le site est un terrain d'une cinquantaine d'hectares sur les communes de Gennevilliers et Villeneuve la Garenne.

Ce site accueillait, en 1943, la plus importante usine à gaz d'Europe, usine qui a été démantelée à partir de 1969.

Conformément aux engagements pris dans un protocole relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France, ce site a fait l'objet de travaux de dépollution de grande ampleur entre 1997 et 1999. Au total plus de 230 000 tonnes de terre ont été excavées / triées/ traitées.

Suite à cette dépollution, environ 35 hectares sont disponibles pour une réurbanisation tandis qu'une quinzaine d'hectares sont encore le siège d'activités d'EDF/ GDF Services (entreposage de tuyaux et poste détente gaz).

Propriétaire du site : EDF, Gaz de France

4) Trimetal-Akzo Nobel (70, av du Général de Gaulle) / BASOL 04/12/2002

Types de pollution : sol pollué, nappe polluée

Polluants : hydrocarbures

Remarque : le site a été traité

Ce site a été occupé jusqu'en 1998 par une activité de fabrication et de stockage de peintures (Trimetal). Un mémoire sur l'état du site au moment de la cessation d'activité a montré une pollution du sol et de la nappe (hydrocarbures, BTEX). Environ 250 m³ de terres ont été excavées et traitées à l'intérieur du site. Les teneurs en benzène dans la nappe constatées en 2000 ont disparu. Un dernier contrôle a été demandé avant l'arrêt de la surveillance.

Actuellement, trois sociétés sont sur place et exercent des activités de transit-transport, stockage de matériel informatique et activité informatique.

Propriétaire du site : Poudreed France

5) TRAPIL T1 EST (12, route du bassin n°6) / BASOL 31/08/2000

Types de pollution : sol pollué, nappe polluée

Polluants : hydrocarbures

Remarque : le site n'est plus en activité

Cet ancien dépôt pétrolier a été démantelé en 1998 et tous les éléments du site (poste de chargement, cuvettes, bacs) ont été démolis et évacués.

Un arrêté préfectoral de dépollution a été pris le 19/09/1999. Un traitement a permis la dépollution des terres (excavation et envoi en biocentre) mais la nappe reste polluée et à traiter.

Le terrain restitué au port sera reloué pour une activité industrielle.

Propriétaire du site : Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers

6) DPP Docks pétroliers de Paris (18 route du bassin n°6) / BASOL 25/08/2000

Types de pollution : sol pollué, nappe polluée

Polluants : hydrocarbures

Remarque : site traité pouvant à nouveau accueillir des activités industrielles

Ce site est un ancien dépôt pétrolier démantelé en 1995. Il a été remis en état en mai 2000.

L'arrêté préfectoral de dépollution a été pris en 1998 demandant le traitement de la nappe et des sols pollués par les hydrocarbures et les BTEX. Les travaux ont été effectués (venting et terre biologique, écrémage de la nappe) et ce sont 11 500 m³ de terres polluées qui ont été traitées.

Un suivi piézométrique est réalisé.

Propriétaire du site : Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers

7) Ex Récupération Service Gennevilliers (114 rue du Moulin de Cage) / BASOL 04/12/2002

Types de pollution : nappe polluée, sol pollué

Polluants : hydrocarbures, Ni, Pb, Zn, PCB-PCT

Remarque : le site n'est plus en activité

Ce site a été occupé par une activité de récupération de ferrailles jusqu'en 1996. En 1998, une pollution importante par métaux dans le sol a été mise en évidence. Une ESR transmise en novembre 2000 classe le site en classe 3. Des discussions sont en cours au sujet de la remise en état du site. Le site est clos et les bâtiments ont été rasés.

Propriétaire du site : plusieurs propriétaires

8) ISOCHEM (4, rue Philippe Lebon) / BASOL 05/11/2002

Types de pollution : nappe polluée

Polluants : solvants halogénés

Remarque : l'activité exercée est à l'origine de la pollution

Ce site accueille une activité de fabrication de principes actifs pour la pharmacie. L'évaluation simplifiée des risques réalisée en 1998 montre la présence de solvants chlorés dans la nappe et le classe en classe 2 ; un suivi trimestriel est demandé.

Propriétaire du site : SNPE

9) SOGEPP (27 route du bassin n°6) / BASOL 09/04/2002

Types de pollution : sol pollué, nappe polluée

Polluants : hydrocarbures

Remarque : l'activité actuellement exercée est à l'origine de la pollution

Ce site est un dépôt pétrolier clos en bordure de darse. Dans le cadre de l'arrêté d'autorisation, un suivi piézométrique semestriel de la nappe est réalisé et indique la présence de traces d'hydrocarbures.

Une évaluation simplifiée des risques a été demandée en application de la circulaire du 03/04/1996. Le site est en classe 2 (à surveiller).

Propriétaire du site : Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers

10) Thomson CSF (135-143 rue du Fossé Blanc) / BASOL 26/02/2002

Types de pollution : sol pollué, nappe polluée

Polluants : hydrocarbures, solvants halogénés, H.A.P., Hg, Ni, Pb, Zn

Il n'y a plus d'activité exercée sur le site

Sur ce site d'une surface de 16 000 m² étaient fabriqués des émetteurs haute fréquence. L'arrêt de cette activité en 1994 n'a pas été suivi de remise en état du site.

L'étude de sol réalisée en octobre 1999 a mis en évidence des concentrations importantes en hydrocarbures, HAP et dans une moindre mesure, en métaux. La remise en état du site est demandée à Thomson par arrêté préfectoral du 08/06/2000. Une évaluation détaillée des risques a été demandée au vu des propositions de dépollution faites par Thomson. L'étude effectuée en août 2000 plus complétée a été jugée recevable en juin 2001.

Fin juin 2001, les travaux de dépollution n'ont pas commencé.

Propriétaire du site : SAI Gennimpair

11) Clément RPC (16, chemin des Petits Marais) / BASOL 25/08/2000

Types de pollution : sol pollué, nappe polluée

Polluants : hydrocarbures, solvants halogénés

Il n'y a plus d'activité exercée sur le site

Ce site qui accueillait une ancienne activité de conditionnement de produits chimiques est situé en bordure de Seine. Suite à la cessation d'activité le 29/09/1997, un mémoire sur l'état du site a été réalisé et une proposition de traitement faite. Il est apparu que le sol et la nappe sont pollués par des solvants chlorés. Un arrêté préfectoral doit être proposé demandant la dépollution du site.

Les cuves ont été enlevées et seul reste un bâtiment à usage de garage et bureaux et un grand bâtiment de type entrepôt (bâtiments inoccupés).

Propriétaire du site : Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers

12) Delachaux (119, av Louis Roche) / BASOL 05/11/2002

Types de pollution : sol pollué

Polluants : Pb, Cr

Remarque : l'activité actuellement exercée n'est pas à l'origine de la pollution

Suite à la cessation en 1997 d'une partie des activités sur ce site (travail des métaux et élaboration de métaux et alliages purs dont chrome, par procédés aluminothermiques), un mémoire sur l'état du site a été réalisé ainsi qu'une évaluation simplifiée des risques qui a montré une pollution du sol par métaux (chrome) et plomb. Le site a été classé en classe 2. Une surveillance de la nappe a été mise en place.

Il reste sur le site une activité de cataphorèse et le siège social de l'entreprise, la zone correspondant aux activités arrêtées a été partiellement démantelée et n'est pas occupée à ce jour.

Propriétaire du site : Delachaux

13) TRAPIL (ex SPI) TO1 Nord (19, route du bassin n°6) / BASOL 30/09/2002

Types de pollution : nappe polluée

Polluants : hydrocarbures

Remarque : l'activité exercée est à l'origine de la pollution

Ce site accueille un dépôt pétrolier en exploitation situé en bordure de darse. Des produits pétroliers y sont stockés depuis 1950 et le dernier exploitant TRAPIL stocke des contaminants issus de l'exploitation des pipelines.

L'évaluation simplifiée des risques a conclu à un site en classe 2 (à surveiller). Un contrôle trimestriel de la qualité de la nappe est réalisé.

Propriétaire du site : Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers

14) Espace Bongarde (77, rue de la Bongarde) / BASOL 14/01/2003

Types de pollution : sol pollué

Polluants : hydrocarbures, H.A.P., Cu, Pb, PCB-PCT

Remarque : site en friche

Sur ce site d'une superficie d'1 ha, subsistent les bâtiments d'une ancienne usine de fabrication de batteries au plomb. L'activité a été arrêtée en 1991.

Une importante pollution du sol par le plomb a été mise en évidence en 1995. Un arrêté préfectoral de 1996 impose la remise en état du site, une demande a été faite au propriétaire pour qu'il propose un traitement des sols en août 2000. Un nouvel arrêté préfectoral pris en octobre 2002 impose le traitement des terres polluées par du plomb et la surveillance de la nappe.

Propriétaire du site : SARL Espace Bongarde

15) SITE SC (31 et 42 route du bassin n°6) / BASOL 28/08/2000

Types de pollution : nappe polluée

Polluants : hydrocarbures

Remarque : l'activité exercée est à l'origine de la pollution

Il s'agit d'un dépôt pétrolier en activité situé en bordure de darse et de Seine.

Une évaluation simplifiée des risques a été demandée par arrêté préfectoral du 08/10/1998. Une surveillance est en place depuis 1998.

Une présence de flottant (hydrocarbures) a déjà été constatée sur la nappe.

Propriétaire du site : Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers

16) ETG EmboutissageTolerieGennevilliers (ex Chausson) (23 rue Henri Barbusse) / BASOL 31/08/2000

Types de pollution : nappe polluée, sol pollué

Polluants : hydrocarbures, solvants halogénés

Remarque : l'activité exercée est à l'origine de la pollution

Ce site en milieu urbain accueille une activité d'emboutissage, de montage et de finition de carrosseries pour véhicules automobiles.

Une évaluation simplifiée des risques a été réalisée (site en classe 2) et un suivi piézométrique trimestriel est effectué.

On note la présence d'hydrocarbures et de trichloréthylène dans le sol et d'hydrocarbures sur un piézomètre.

Propriétaire du site : Epone

17) CIM Compagnie industrielle maritime (227-279 rue des Caboeufs, 1-5 bld Louise Michel) / BASOL 05/11/2002

Types de pollution : nappe polluée, sol pollué

Polluants : hydrocarbures, As, Cr, Hg, Pb, Zn

Remarque : l'activité exercée n'est pas à l'origine de la pollution

La CIM a exercé sur le site une activité de stockage d'hydrocarbures jusqu'en 1976. Il a ensuite été occupé par divers locataires parmi lesquels la société Clichy dépannage qui cesse d'exploiter en 1993. La demande faite par l'administration à Clichy dépannage pour une remise en état du site a été contestée par la société en question.

Ce site de 4,4 ha est aujourd'hui occupé par deux entreprises locataires qui exercent des activités de fourrière et de transit d'ordures ménagères. Un diagnostic de pollution de sol a été établi en 1997 et a mis en évidence des zones présentant des teneurs en hydrocarbures lourds en surface et légers vers 3-4 m. D'autre part la présence d'hydrocarbures totaux, BTEX et métaux a été détectée dans les eaux de piézomètres installés sur le site.

L'étude pour la réhabilitation du site (usage industriel) est en cours.

Propriétaire du site : CIM

18) Aubert et Duval (22/30 rue Henri Vuillemin) / BASOL 14/01/2003

Types de pollution : pollution non caractérisée

Polluants : -

Remarque : l'activité actuellement exercée serait à l'origine de la pollution

Sur ce site est exercée une activité de transformation et parachèvement d'aciers spéciaux par traitement thermique et mécanique, stockage et distribution de produits fabriqués.

Une évaluation simplifiée des risques a été demandée par arrêté préfectoral du 09/12/1997. Le document remis en 1998 n'est pas validé et sera modifié.

Propriétaire du site : Aubert et Duval

19) Carbone Lorraine composants (41, rue Jean Jaurès) / BASOL 02/07/2002

Types de pollution : sol pollué

Polluants : hydrocarbures, H.A.P.

Remarque : l'activité actuellement exercée est à l'origine de la pollution

Dans cette usine située en milieu urbain l'activité est une activité de production et de traitement de produits carbone et graphite.

Une évaluation simplifiée des risques a été demandée par arrêté préfectoral du 01/12/97. Les documents adressés en juillet 2001 ont été jugés irrecevables.

Propriétaire du site : Carbone Lorraine

20) Elf Seine (23-25 route de la Seine) / BASOL 09/04/2002

Types de pollution : sol pollué, nappe polluée

Polluants : hydrocarbures

Remarque : l'activité actuellement exercée est à l'origine de la pollution

Il s'agit d'un dépôt pétrolier en bordure de darse. Une évaluation simplifiée des risques a été demandée pour le 31/12/2000 et transmise le 12/10/2001. Une surveillance piézométrique est imposée par l'arrêté d'autorisation.

Propriétaire du site : Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers

21) SNECMA / BASOL 26/05/2003

Types de pollution : pollution non caractérisée

Polluants : solvants halogénés, Cu

Remarque : l'activité actuellement exercée est à l'origine de la pollution

L'activité de la SNECMA sur ce site en bordure de Seine est une activité d'étude, de conception, de fabrication et d'essai de moteurs d'avions et de turboréacteurs.

Une évaluation simplifiée des risques a été demandée par arrêté préfectoral du 08/10/1998 transmise en février 2001. Le site est classé en 2 (à surveiller). Des solvants chlorés ont été retrouvés dans la nappe et des métaux à des concentrations relativement faibles ont été répertoriés dans le sol.

Propriétaire du site : SNECMA

22) EDF (212 avenue d'Argenteuil) / BASOL 31/08/2000

Types de pollution : pollution non caractérisée

Polluants : -

Remarque : l'activité actuellement exercée serait à l'origine de la pollution

Une centrale thermique a été implantée sur ce site et est aujourd'hui à l'arrêt. Une turbine à combustion en activité fonctionnant au gaz naturel et au FOD en secours ne fonctionne qu'en période de forte demande.

Une évaluation simplifiée des risques a été demandée par arrêté du 06/03/1998. Le site est en classe 2 (à surveiller). Une surveillance piézométrique est en place (4 fois par an).

Propriétaire du site : EDF

23) Districhimie (38, chemin des Petits Marais) / BASOL 30/09/2002

Types de pollution : sol et nappe pollués

Polluants : hydrocarbures, solvants halogénés, BTEX

Remarque : l'activité exercée est à l'origine de la pollution – le site n'est plus en activité

Sur ce site de stockage et de conditionnement de liquides inflammables, solvants et minéraux, l'entreprise a déclaré cesser son activité au 31/12/2001. Les cuves et canalisations ont été vidangées, dégazées et nettoyées. Il n'y a plus aucun produit chimique stocké sur le site, qui est mis en sécurité (interdiction d'accès). Au 13/09/2002 des chlorés et aromatiques sont présents dans la nappe. La zone insaturée est polluée par des hydrocarbures, des BTEX, des chlorés.

Propriétaire du site : Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers

24) HOWMET (68-78, rue du Moulin de Cage) / BASOL 30/05/2002

Types de pollution : pollution non caractérisée

Polluants : -

Remarque : l'activité exercée serait à l'origine de la pollution

Sur ce site en exploitation sont fabriquées des pièces de fonderie à cire perdue. Une évaluation simplifiée des risques a été demandée par arrêté préfectoral du 01/12/97. Le document fourni en 2001 n'est pas recevable.

Propriétaire du site : Hownet

25) Le Nigen Pharma (35, av du Moulin de Cage) / BASOL 13/03/2002

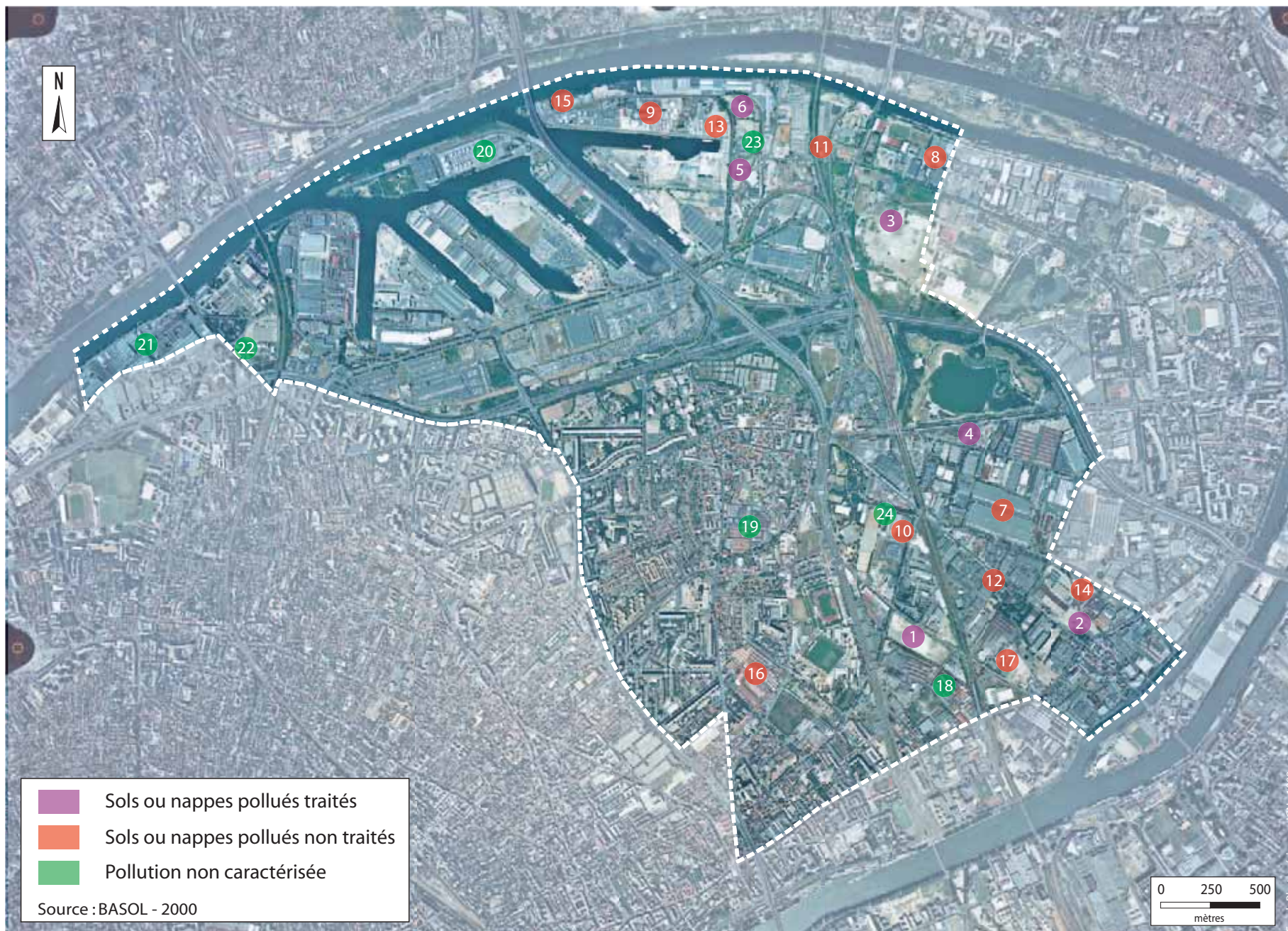
Types de pollution : pas de risque identifié

Polluants : -

Remarque : -

Site en activité à proximité de la Seine (fabrique du médicament MAALOX) dont le Tribunal de commerce a prononcé l'arrêt des activités. Une évaluation simplifiée des risques a été demandée dans le cadre de la circulaire du 03/04/1996 par arrêté préfectoral du 02/02/1998. D'après l'ESR, il n'y aurait aucun risque (site en classe 3). Un mémoire sur l'état du site a été demandé au liquidateur.

Propriétaire du site : Maître Libert



III.2. LA QUALITE DE L'AIR

■ Surveillance de la qualité de l'air

Conformément à la loi sur l'air du 30 décembre 1996, AIRPARIF, organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France, prévoit les épisodes de pollution, évalue l'impact des mesures de réduction des émissions, informe les autorités et les citoyens.

Les principaux polluants atmosphériques se classent dans deux groupes distincts : les polluants primaires et les polluants secondaires.

Les polluants primaires sont directement issus des sources de pollution, qu'elles soient d'origine industrielle ou automobile (oxydes de carbone, oxydes de soufre, des oxydes d'azote...).

Ces polluants primaires peuvent se transformer dans la basse atmosphère, sous l'action des rayons solaires et de la chaleur, en polluants dits secondaires tels que l'ozone et autres polluants photochimiques (les PAN ou nitrates de peroxyacétyle, aldéhydes, cétones, etc.).

AIRPARIF surveille sur la région parisienne :

- le dioxyde de soufre (SO₂)
- les particules fines (PM₁₀ et PM_{2.5})
- les oxydes d'azote (NO_x)
- l'ozone (O₃)
- le monoxyde de carbone (CO)
- les composés organiques volatils (COV)

■ Analyse des résultats par polluant mesuré en septembre 2002

Le tableau suivant présente les valeurs moyennes mensuelles enregistrées pour le mois de septembre 2002 ainsi que les pointes horaires pour chaque polluant.

Ces résultats doivent être mis en comparaison avec les normes françaises actuellement en vigueur⁸, qui figurent également au tableau suivant.

Paramètre	Station urbaine de Gennevilliers	Pointe horaire	Valeur seuil
	Moyenne 09/02		Moyenne annuelle
Particules fines de 22 diamètre inférieur ou égal à 10 µm (PM10)		75 (8h00)	46
Dioxyde de soufre (SO2)	5,71	90 (10h00)	20 (végétaux)
Dioxyde d'azote (NO2)	38	119 (9h00)	58
Ozone (O3)	38	103 (11h00)	65
Monoxyde d'azote (NO)	15	296 (7h00)	30

Valeurs exprimées en µg/m3 – Source AirParif

⁸ Et notamment le Décret du 15 février 2002 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites.

III.3. LES NUISANCES SONORES

La loi 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit demande au Préfet de chaque département de recenser et de classer les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores.

Cette procédure de classement d'infrastructures entraîne des contraintes de construction et non pas d'urbanisme. Ainsi, le classement ne rend pas inconstructible des terrains, il y attache des isollements phoniques que le maître d'ouvrage doit respecter lors de la construction. Les mesures prises vont dans le sens de la préservation du cadre de vie des futurs riverains.

Le report du classement des infrastructures dans les plans locaux d'urbanisme est obligatoire.

Les infrastructures sont classées en 5 catégories en fonction de niveaux sonores de référence diurne et nocturne selon le tableau ci-après :

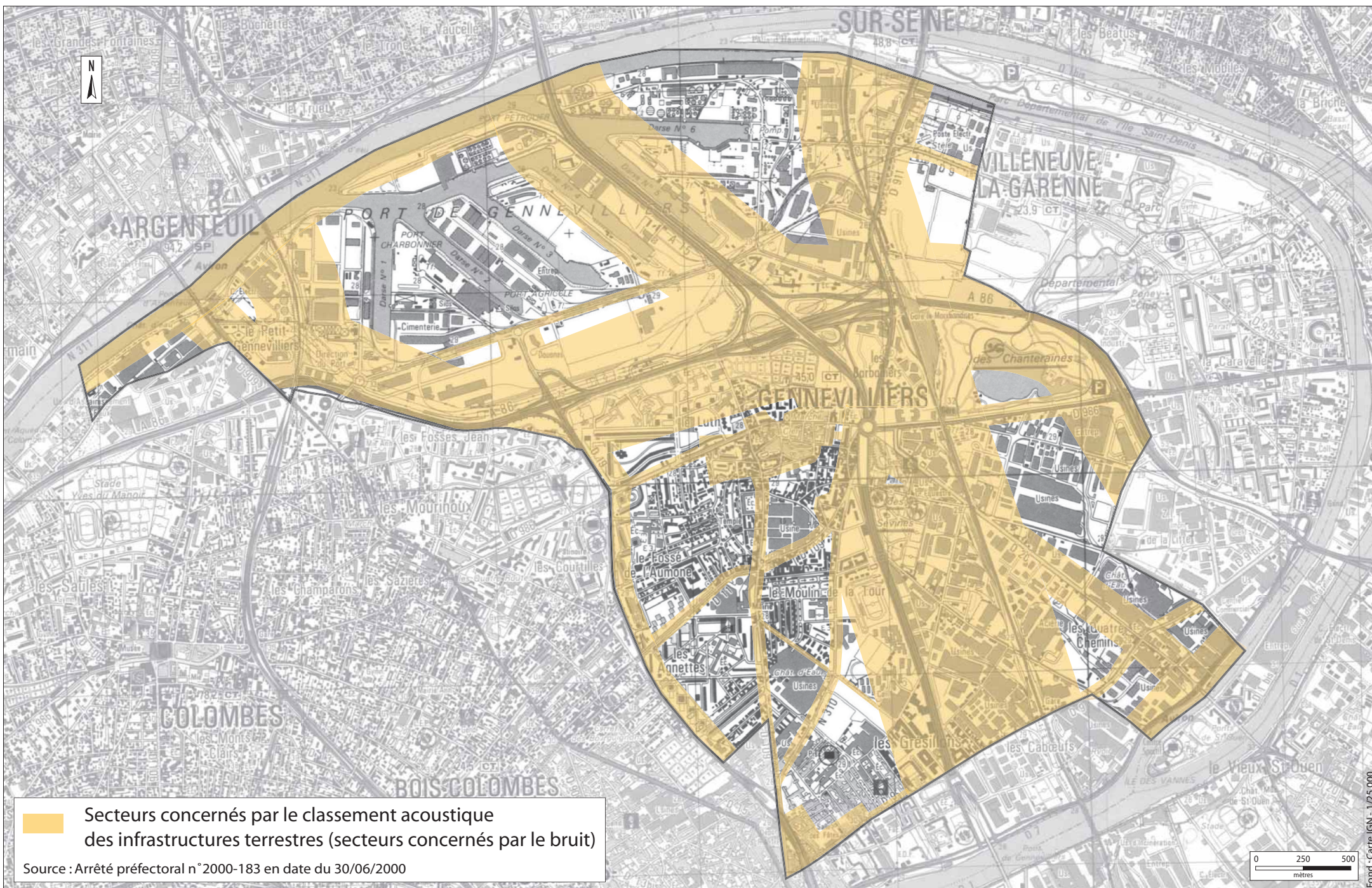
Niveau sonore de référence LAeq (6h-20h) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	$L > 76$	1	d = 300 m
$76 < L < 81$	$71 < L < 76$	2	d = 250 m
$70 < L < 76$	$65 < L < 71$	3	d = 100 m
$65 < L < 70$	$60 < L < 65$	4	d = 30 m
$60 < L < 65$	$55 < L < 60$	5	d = 10 m

LAeq : Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A 6 h - 22 h ou 22 h - 6 h
dB(A) : décibels assortie de la pondération A - retenu par les textes -

L'arrêté préfectoral portant classement des infrastructures de transports terrestres et prescrivant l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit a été pris dans le Hauts-de-Seine le 30 juin 2000 (Arrêté Préfectoral n°2000/183).

La commune de Gennevilliers est concernée par un nombre important de voies bruyantes.

L'A86 et l'A15 figurent parmi les infrastructures de catégorie 1. L'échangeur A86/A15, le boulevard urbain, la rue Jean Jaurès entre l'avenue Lucien Lanternier et la rue du Puisard, ainsi que la ligne du RER C figurent parmi les infrastructures de catégorie 2.



IV- LES RISQUES MAJEURS ⁽¹⁾

Remarque : les cartes présentées dans ce chapitre sont toutes extraites du « Dossier communal synthétique des risques majeurs » de Gennevilliers

IV.1. LES RISQUES NATURELS : LE RISQUE D'INONDATION ⁽²⁾

➤ Le plan de prévention des risques d'inondation

Le PPR relatif aux inondations de la Seine dans le département des Hauts-de-Seine a été approuvé par arrêté préfectoral du 9 janvier 2004. Il concerne 18 communes du département dont Gennevilliers.

L'élaboration du PPRI a donné lieu :

- à l'évaluation du risque à partir des cotes des Plus hautes eaux connues (PHEC) issues des données de la Direction Régionale de l'Environnement et du service de la navigation de la Seine ;
- à l'évaluation des enjeux par une analyse morphologique du territoire des communes.

Le zonage réglementaire qui en découle délimite des zones dans lesquelles sont applicables d'une part des interdictions et des prescriptions réglementaires portant sur la construction neuve et les constructions et installations existantes, et d'autre part, des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

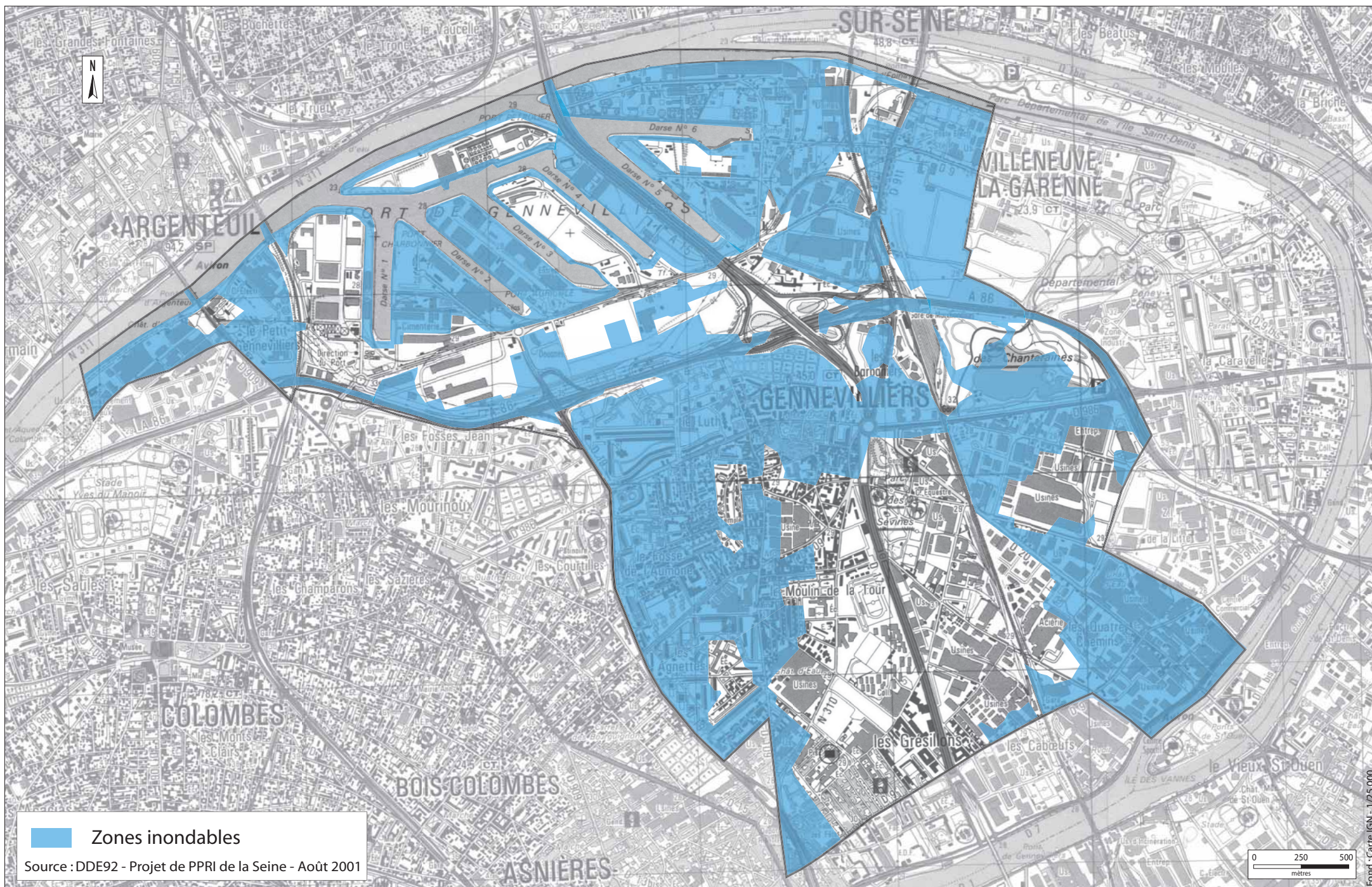
➤ Formation et types des crues

Le régime pluvial de la Seine et de ses affluents expose les territoires du bassin versant à des crues dont certaines ont pu se révéler catastrophiques dans le passé : inondation « centennale » de 1910 et inondation « trentennale » de 1955.

Les précipitations tombées sur le bassin versant ainsi que l'imperméabilisation naturelle et temporaire (saturation des sols, gel) ou artificielle des sols sont à l'origine de ces crues.

⁽¹⁾ Remarque : les cartes présentées dans ce chapitre sont toutes extraites du « Dossier communal synthétique des risques majeurs » de Gennevilliers

⁽²⁾ Source : Note de présentation du Plan de Prévention du Risque d'inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine, DDE 92, août 2001



Depuis ces crues importantes des travaux d'aménagement (barrages, digues et bassins de retenue) ont été réalisés dans le bassin de la Seine amont. On distingue différents types de crues :

- les crues simples sont générées par un seul épisode pluvieux (1955)
- les crues doubles résultent de deux épisodes pluvieux rapprochés (1910 et 1924)
- les crues multiples correspondent à une succession d'épisodes pluvieux suivis par un événement pluvieux plus important (1982)

D'autre part, on note en région parisienne un risque supplémentaire lié à la concomitance des crues de la Seine et de ses affluents. La crue de 1910 à Paris correspond à la conjonction des trois ondes (Seine, Yonne, et Marne) d'une crue centennale sur la Seine amont.

La crue de 1910 est la plus haute crue connue de la Seine enregistrée au Pont d'Austerlitz avec une hauteur d'eau de 8,62 m et un débit maximum de 2400 m³/s (contre 260 m³/s en temps normal). La durée totale de la crue avait été de 51 jours dont 13 proches d'amplitude maximale. Cette crue sert de crue de référence.

➤ ***La cartographie des zones inondables dans le PPRI***

La définition des aléas est réalisée par un report de la ligne d'eau de la crue de 1910 sur le terrain naturel. Il existe trois zones d'aléas :

- les zones d'aléas très forts pour des hauteurs d'eau supérieures à 2 mètres
- les zones d'aléas forts pour des hauteurs d'eau comprises entre 1 mètre et 2 mètres
- les zones dites d'autres aléas pour des hauteurs d'eau inférieures à 1 mètre.

En croisant les aléas et les enjeux représentés par les différents types d'occupation du sol, le PPRI détermine un zonage spécifique.

■ Zone A : zone à forts aléas et zone à préserver pour la capacité de stockage de la crue quelque que soit le niveau d'aléa

Cette zone couvre les espaces naturels ou peu bâtis ainsi que les secteurs urbanisés situés en zone d'aléas très forts

■ Zone B : centres urbains

Cette zone couvre la totalité des centres urbains. Le PPRI permet pour cette zone une évolution normale de l'urbanisation sous réserve de respecter un minimum de précautions (interdiction des sous-sols à usage autre que le stationnement, respect de la cote de casier pour tout plancher nouvellement créé).

■ Zone C : zone urbaine dense

Cette zone recouvre des territoires abritant une population importante et de nombreuses zones d'activités. Elle est concernée par des hauteurs d'eau inférieures à 2 m en cas de crue centennale. Le PPRI prévoit pour cette zone une évolution normale mais sans y autoriser une densification qui serait de nature à accroître l'importance de la population résidente.

■ Zone D : zone de mutation urbaine

Il s'agit de secteurs correspondant à de très grandes emprises industrielles obsolètes ou à des îlots d'habitat très vétustes destinés à recevoir des projets urbains d'importance régionale et concernés par des hauteurs d'eau inférieures à 2 m en cas de crue centennale.

■ Les îlots hors submersion

Il s'agit de secteurs qui, bien que situés hors zone inondable, font l'objet de règles constructives afin qu'à l'occasion de la réalisation de projets de construction, tout ou partie de ces secteurs ne soit pas rendu inondable.

IV.2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

➤ Le risque industriel

■ Les établissements à risque

La directive européenne du 9 décembre 1996, dite directive SEVESO II concerne la prévention des risques d'accidents technologiques majeurs. Elle vise l'intégralité des établissements où sont présentes certaines substances dangereuses. Deux catégories sont distinguées suivant les quantités de substances dangereuses présentes : les établissements dits "seuil haut" et les établissements dits "seuils bas".

La directive SEVESO II est traduite en droit français notamment par l'arrêté ministériel du 10 mai 2000. La liste des installations soumises au "seuil haut" de la directive SEVESO II est étendue à certains dépôts de liquides inflammables, et l'ensemble de ces installations sont repérées dans la réglementation des installations classées sous la mention "AS" ou "Autorisation avec servitudes d'utilité publique".

Sur Gennevilliers plusieurs établissements rentrent dans le cadre de la directive, et sont regroupés, en ce qui concerne les SEVESO seuil haut, dans le port pétrolier. La capacité totale des dépôts de carburants dans le Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers dépasse 200 000 m3.

Les risques majeurs concernant ces établissements sont :

- l'explosion d'un bac à toit fixe (réservoir d'hydrocarbures)
- le feu dans une cuvette de rétention suite à une fuite sur un réservoir d'hydrocarbures
- le boil-over, phénomène thermique radiatif de courte durée dont les retombées sont attendues sur un rayon de 750 mètres.

■ Établissements "AS" (seuil haut) et stockages souterrains de gaz 9

Établissement	Activité
TOTAL	Dépôt pétrolier
SOGEP	Dépôt pétrolier
TRAPIL	Dépôt pétrolier
RUBIS-STOCKAGE	Dépôt pétrolier

⁹ Source : DRIRE Ile de France

■ Établissements "seuils bas"

Établissement	Activité
ISOCHEM	Chimie fine
MGF	Entrepôt avec aérosols
SNECMA	Stockage substances toxiques

■ La prise en compte du risque et la maîtrise de l'urbanisme autour des dépôts pétroliers

La modification du POS partiel n°1 de Gennevilliers poursuit notamment comme objectif l'élaboration de dispositions spécifiques en matière de risques technologiques avec une démarche de maîtrise de l'urbanisme :

- sur le site portuaire autour des dépôts pétroliers
- sur les terrains situés à proximité de la société Rubis-Stockage (domiciliée 1 avenue Philippe Lebon à Villeneuve-la-Garenne mais inscrite sur les territoires des deux communes)

Une étude de danger réalisée sur ces sites a permis de définir trois périmètres de protection qui prennent en compte les dangers dus aux flux thermiques et aux effets de surpression en cas d'incident. Ces périmètres de maîtrise de l'urbanisme sont respectivement dénommés Z1, Z2 et Z3 et figurent au Plan d'occupation des sols modifié.

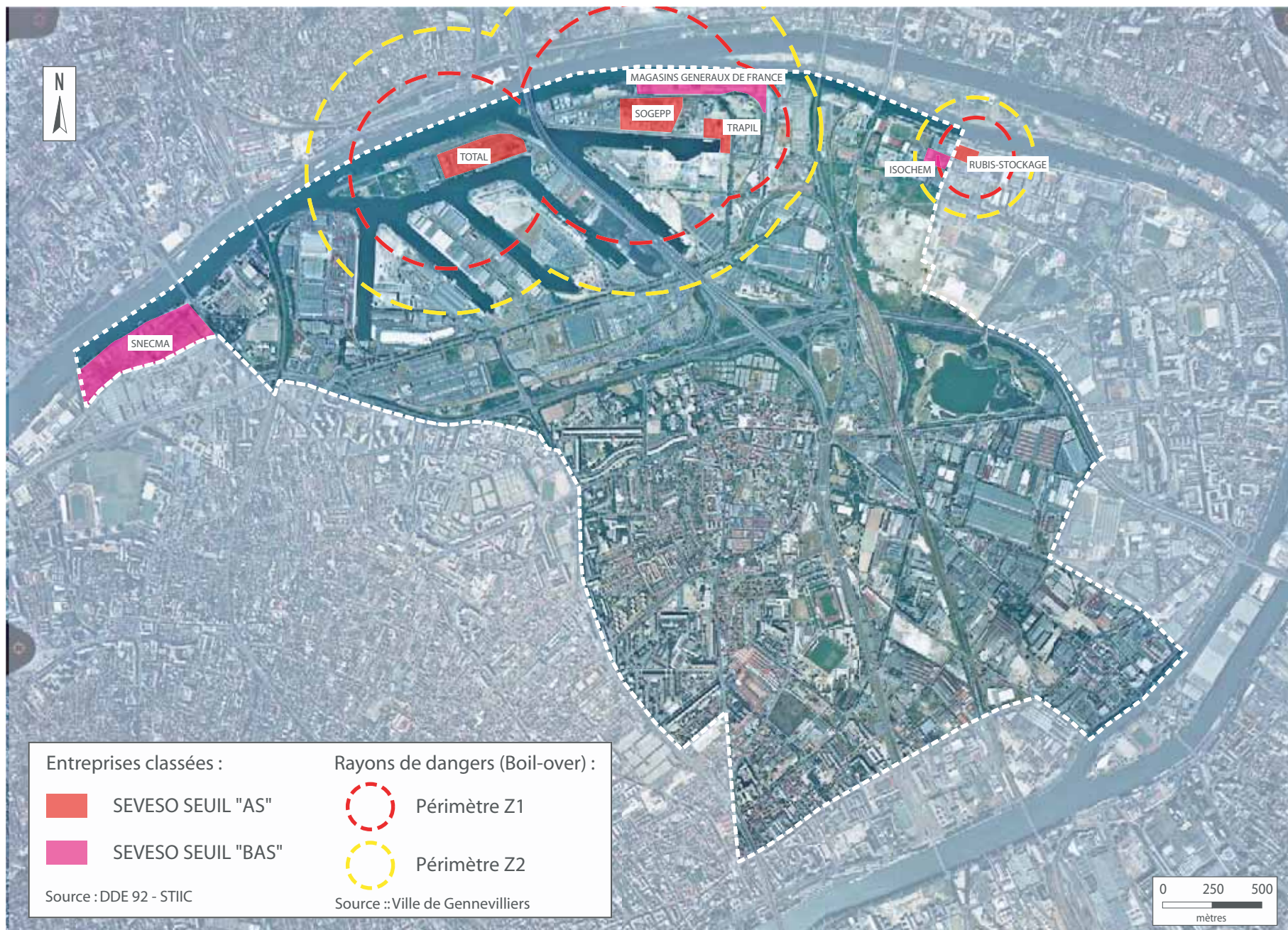
A ces périmètres de maîtrise de l'urbanisation, s'ajoutent également des rayons de dangers liés au phénomène du boil-over. Ceux-ci sont également dénommés Z1 et Z2 (cf. cartes jointe).

La simulation d'accident réalisée le 13 mars 2002 au Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers a montré la nécessité de réajuster les périmètres de sécurité autour des dépôts qui devront être nettement plus importants que ceux déjà pris en compte dans la modification du POS partiel n°1.

Ils devront en effet englober l'A15 au niveau du port, les zones habitées des secteurs sud d'Argenteuil et d'Epinay sur Seine et celles de Villeneuve-la-Garenne à l'est.

Il sera donc nécessaire d'intégrer ces périmètres étendus et de les assortir de prescriptions spéciales. L'accord définitif sur la localisation de ces périmètres devrait intervenir courant 2003.

Ces modifications assorties de nouvelles études de danger demandées aux pétroliers fin octobre 2001 seront également intégrées dans le Plan d'Opération Interne et le Plan Particulier d'Intervention.



Enfin dans le cadre de l'information du public sur les risques technologiques majeurs un dossier communal synthétique a été réalisé par la Préfecture des Hauts de Seine en août 2001.

➤ ***Le risque lié au transport de matières dangereuses***

Les principaux dangers liés au transport des matières dangereuses sont :

- l'explosion (fuite avec étincelles, mélange de produits, onde de choc)
- l'incendie (fuite, échauffement)
- la dispersion (nuage toxique).

Le territoire communal de Gennevilliers est traversé par des axes de circulation importants permettant l'approvisionnement d'établissements industriels implantés sur la commune ou les communes limitrophes : A 86, A 15, RD 909, RD 911, RD 9, RD 19, RD 986, RD 109, RD 11, RD 17 et RD 20.

Le transport par rail représente également un risque sur le territoire communal.

D'autre part, le Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers, premier port d'Ile de France par l'importance du trafic, engendre des transports importants de matières dangereuses par voie fluviale. Le trafic annuel total s'élève à 180 000 tonnes pour les hydrocarbures et 250 000 tonnes pour le charbon.

Enfin, deux principaux réseaux de canalisations traversent le territoire communal :

- le réseau GDF constitué principalement de canalisation haute pression de gaz
- le réseau Trakil de transport d'hydrocarbures dont la conduite principale qui provient du Havre dessert le terminal du Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers et assure un débit maximal de 1800 m³/h. Un embranchement de 25 cm de diamètre part de Gennevilliers et rejoint les dépôts pétroliers de Nanterre.